



## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2010

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

**Présents** : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1<sup>er</sup> adjoint, Mme SARRAZIN 2<sup>ème</sup> adjointe, M. COTTEREAU 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme SALIN 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme RICHE 8<sup>ème</sup> adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, M. GRANGER, Mme HUET-CAILLARD, Melle WALUSINSKI, M. DEBAT, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD, M. LALLET.

**Absents représentés** : M. CAILLARD 3<sup>ème</sup> adjoint (pouvoir à Mme HUET-CAILLARD), Mme THIRARD 5<sup>ème</sup> adjointe (pouvoir à M. KIBLOFF), M. PELLETIER 6<sup>ème</sup> adjoint (pouvoir à M. MASSON), Mme PILON (pouvoir à M. COTTEREAU), Mme LESIEUR (pouvoir à Mme GASSELIN), M. POYAT (pouvoir à Mme SALIN), M. MONACO (pouvoir à Mme RICHE).

**Absents non représentés** : M. GENTY, Mme PLU, Mme VOUZELAUD, Mme GROSCLAUDE.

**Secrétaire de séance** : M. GRANGER.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 16 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **I - Virements de crédits et décisions modificatives – Exercice 2010**

Monsieur le maire présente le premier sujet à l'ordre du jour en rappelant que chaque année, lors du dernier Conseil municipal et avant la clôture de l'exercice, des ajustements sont nécessaires sur le budget en cours, soit pour alimenter des chapitres insuffisamment pourvus, soit pour recadrer des ouvertures de crédits ou encore pour réaliser des opérations d'ordre indispensables à la gestion comptable.

Il cède, pour détailler les mouvements proposés au vote de l'assemblée, la parole à Monsieur KIBLOFF Marc, adjoint aux finances.

Monsieur KIBLOFF explique que le budget de fonctionnement 2010, voté en janvier, a été prévu au plus juste pour permettre de dégager les crédits nécessaires aux financements des travaux d'investissement par l'intermédiaire du prélèvement sur recettes de fonctionnement pour dépenses d'investissement.

Inscrit au budget investissement pour 311.000 Euros, le projet de première phase de la construction d'une salle polyvalente a été reporté à un exercice ultérieur, faute de subventions. Son financement était prévu ainsi :

- Subventions = 144.000 Euros
- Emprunt = 80.000 Euros
- Autofinancement = 87.000 Euros

La décision modificative proposée consiste en la « récupération » de cet autofinancement d'investissement sur les crédits budgétaires de fonctionnement en diminuant le prélèvement. Il s'agit d'opérations budgétaires qui n'affectent en rien la trésorerie.

Les opérations se présentent ainsi :

▪ Fonctionnement	D-023 = - 87.000 €	chapitres D-011, 012, 65, 66, 67 = + 87.000 €
▪ Investissement	R-021 = - 87.000 €	chapitre D-2313 = - 87.000 €

✓ Avis favorable, moins l'abstention de Monsieur LALLET Michel.

## II - Débat d'orientation budgétaire 2011

Monsieur le maire présente les conditions de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il rappelle qu'il est la première étape du cycle budgétaire annuel, qu'il est obligatoire pour les communes ayant une population au moins égale à 3.500 habitants et que son utilité réside dans la détermination des orientations budgétaires et des choix majeurs de la commune qui feront l'objet d'un arbitrage lors de l'élaboration du budget de l'exercice à venir. Il est une formalité substantielle, débattue en Conseil municipal, dans le délai maximum de deux mois précédant le vote du budget.

Monsieur le maire précise également que le document présenté à l'appui du D O B, en ce qui concerne les orientations et perspectives 2011, a été préparé en commissions des travaux et des finances.

Il cède ensuite la parole à Monsieur KIBLOFF qui procède à la lecture commentée du document transmis aux conseillers municipaux avec leur convocation et qui suit le déroulement suivant :

1. Perspectives économiques 2011. Projet de Loi de finances : les concours financiers de l'Etat.
2. Analyse financière de la commune : exercice 2009
3. Evolution des principaux postes de dépenses
4. Les orientations et perspectives du budget 2011
5. Conclusion de Monsieur le maire.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le maire, après avoir remercié Marc KIBLOFF et Marc THEVENOT, directeur général des services, pour l'excellent travail réalisé dans la préparation du débat à venir, lance celui-ci, puis livre à terme ses conclusions, rédigées ainsi :

« 2011 sera dans la continuité de l'année 2010 où la situation économique ainsi que l'intégration du parc de loisirs nous ont incité à rester rigoureux budgétairement et prudents dans nos investissements.

Pas de gros projets, mais de nombreux travaux d'entretien et de réparations ainsi que quelques opportunités d'acquisitions foncières qui pourraient être très importantes pour le développement futur de la commune.

Les études préalables à la rénovation de la partie aquatique du parc de loisirs, du plateau sportif à côté de la salle des sports et de la transformation du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme, seront lancées en 2011.

La concrétisation de la nouvelle gendarmerie ne se ressentira réellement sur le budget de fonctionnement qu'à partir de 2012.

La résidence locative pour seniors est sans incidence budgétaire, car réalisée par la S.a. Eure-et-Loir Habitat, comme devrait l'être également la maison de santé.

Il en va de même pour le lotissement « Les Jardins de Villoiseau » conçu par la société Acanthe.

Enfin, nous continuons à baisser les taux d'imposition communaux, comme nous nous y étions engagés. Au total nous atteindrons les 8 % de baisse de la taxe d'habitation et des impôts fonciers, ce qui n'est pas anodin pour le pouvoir d'achat des brouains. C'est le fruit d'une gestion saine qui nous permet de poursuivre la réalisation de nos projets et de conforter **Brou** dans sa vocation de « **Ville où il fait bon vivre !** ».

### **III - Tarifs communaux 2011**

Monsieur MASSON présente le sujet à l'ordre du jour en précisant que la commission des finances du 7 décembre dernier, compte tenu des prévisions d'inflation pour l'année 2010, a décidé de proposer une augmentation uniforme des tarifs communaux pour l'année 2011 de 1.6 % sauf des arrondis qui viennent ponctuellement moduler cet ajustement.

Il donne lecture ensuite de quelques éléments de la liste complète des tarifs communaux transmise avec leur convocation aux membres du Conseil insistant sur la création de deux nouveaux tarifs :

1. Un droit de voirie aligné sur les droits de place du marché pour les cirques et théâtres divers qui s'installent en ville.
2. Un tarif journalier de location du logement d'urgence du Clos des Jonquières applicable aux particuliers logés temporairement en cas d'incidents de la vie, comme aux communes dont les ressortissants en détresse sont accueillis au sein de ces locaux.

Dans le cadre du camping de la base de loisirs sont ajoutés des tarifs de location de mobile homes alignés sur les tarifs de location des chalets.

Monsieur LALLET aurait souhaité que les tarifs de base d'accès au parc de loisirs ne soient pas augmentés.

Monsieur MASSON lui répond qu'il ne s'agit que de suivre l'inflation et que les investissements réalisés justifient cet ajustement.

Monsieur KIBLOFF estime que le prix d'entrée n'est pas très élevé par rapport à l'offre.

✓ Avis favorable à l'unanimité sur les tarifs proposés.

### **IV - Conventions d'utilisation des équipements sportifs communaux et tarifs 2011**

Monsieur le maire rappelle que des conventions lient la commune au Conseil général, pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les élèves des collèges. Elles sont renouvelées par avenant, chaque année, pour tenir compte des nouveaux tarifs maximaux votés par l'assemblée départementale.

Ces mêmes tarifs horaires sont appliqués à la communauté de communes pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les élèves des écoles primaires et maternelles intercommunales et les accueils de loisirs.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les coûts de location proposés sur l'avenant n° 9 à la convention sont sans augmentation par rapport à 2010, soit :

▪ Gymnase	=	13,71 €uros
▪ Salle spécialisée	=	3,73 €uros
▪ Stade avec vestiaires	=	14,95 €uros
▪ Stade sans vestiaires	=	3,73 €uros
▪ Piscine	=	26,66 €uros

Monsieur MASSON sollicite l'autorisation d'appliquer ces tarifs.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

### **V - Demandes de subventions – Travaux 2011**

Dans le cadre de la préparation du budget 2011, Monsieur le maire rappelle qu'il convient de solliciter des subventions pour aider aux financements des travaux prévus, dès le mois de janvier.

Après étude des projets en commission des travaux et des financements en commission des finances, il propose de présenter, conformément aux orientations et perspectives du débat d'orientation budgétaire 2011, les dossiers de demandes suivants :

### **1. Au titre du fonds départemental d'aides aux communes (FDAiC)**

- **couverture de l'église – deuxième tranche**  
pour un taux de 15 % sur un montant de travaux plafonné à : 100.000,00 € hors taxes
- **voirie communale – 2011**  
pour un taux de 25 % sur un montant de travaux de : 115.682,40 € hors taxes
- **mise en sécurité – rue des Changes**  
pour un taux de 50 % sur un montant de travaux de : 24.640,00 € hors taxes
- **sécurisation des passages piétons – place des Halles**  
pour un taux de 50 % sur un montant de travaux de : 29.968,00 € hors taxes
- **réfection de la toiture – terrasse du bâtiment de la PMI (Protection Maternelle Infantile)**  
pour un taux de 30 % sur un montant de travaux de : 16.695,95 € hors taxes
- **rénovation au centre équestre**  
pour un taux de 30 % sur un montant de travaux de : 14.319,61 € hors taxes
- **ravalement sur le bâtiment abritant des salles de réunions, passage Bisson et rue de la Chevalerie**  
pour un taux de 30 % sur un montant de travaux de : 84.272,00 € hors taxes, pour la partie communale.

### **2. Au titre de la dotation globale d'équipement (DGE ou de la DETR)**

- **couverture de l'église – deuxième tranche**  
pour un taux de 20 % sur un montant de travaux de : 197.779,17 € hors taxes
- **ravalement sur le bâtiment abritant des salles de réunions, passage Bisson et rue de la Chevalerie**  
pour un taux de 20 % sur un montant de travaux de : 84.272,00 € hors taxes, pour la partie communale.

### **3. Au titre du Syndicat Départemental d'Energies (SDE)**

- **rénovation de l'éclairage public (avenue Gallieni et quartier : cours des Hortensias – rue des Bouleaux – rue Xavier Latty)**  
pour un taux de 50 % sur un montant de travaux de : 49.620,00 € hors taxes.

### **4. Au titre des fonds de concours de la communauté de communes du Perche-Gouet**

- **réfection de la piste de prévention routière « square East-Preston » (voirie – mise aux normes de panneaux de signalisation directionnels ...)** pour un montant de : 20.990,75 € hors taxes.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

## **VI - Demandes de subventions au titre du fonds départemental de péréquation**

Chaque année la commune réalise des travaux ou acquisitions qui, non subventionnés par ailleurs ou partiellement, sont éligibles au fonds départemental de péréquation.

Monsieur le maire sollicite du Conseil l'autorisation de déposer auprès du Conseil général les demandes de subventions au fur et à mesure de la réalisation des travaux ou acquisitions au cours de l'exercice 2011.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

## VII - Approbation de la modification du plan d'occupation des sols

Monsieur MASSON considérant :

- la délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2009 programmant une modification du POS communal pour reconsidérer les limites des zones UL et ULi dont les tracés sont erronés suite aux travaux de profilage de la rivière et de l'extension de l'étang de la base de loisirs.
- les conclusions et l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur sur cette modification, après enquête publique qui s'est déroulée du 7 septembre au 7 octobre 2010.

Invite le Conseil municipal à approuver la modification du plan d'occupation des sols de la commune.

✓ **Avis favorable à l'unanimité.**

Monsieur le maire rappelle que cette modification était aussi nécessaire à la construction du centre aéré intercommunal qui ne put se faire à l'époque du projet puisque situé sur la zone ULi non constructible. Le changement opéré lève cet obstacle.

## VIII - Indemnité de conseil au Receveur municipal

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Receveurs municipaux.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Receveur municipal.

Suite au départ de Monsieur GAUVRIT et à l'arrivée de Monsieur FOUCHÉ Cyril, Monsieur le maire invite le Conseil à délibérer sur le taux de l'indemnité de conseil qui lui sera accordée.

✓ **Avis favorable à l'unanimité pour appliquer le taux de 100 % à l'indemnité de conseil accordée au Receveur de Brou.**

## INFORMATIONS DIVERSES

✎ **Monsieur le maire donne communication :**

- d'un courrier du Père Abel EYEGUE MBA du 29 novembre 2010 informant que les groupements paroissiaux de Brou et Unverre deviennent une seule paroisse : la paroisse Saint Romain aux Marches du Perche, le 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- d'un courrier du 30 novembre 2010 précisant que la commune a participé à l'édition 2010 du concours des Echarpes d'Or de l'association Prévention Routière et a été sélectionnée par le comité départemental pour concourir au niveau national dans la catégorie « communes ou groupements de communes de 1.000 à 5.000 habitants ».

## TOUR DE TABLE

➤ **Monsieur COTTEREAU** donne les résultats du Téléthon 2010 sur la commune qui a rapporté 3.710 euros. Il remercie toutes les personnes qui ont encore aidé au succès de cette manifestation : associations locales, commerçants, bénévoles et élus.

- **Madame SALIN** rend compte du succès de la dernière soirée organisée par le Conseil municipal jeunes dont les bénéfices ont été reversés au profit du Téléthon. Elle remercie les adultes qui ont participé à l'encadrement.
- **Madame RICHE** félicite l'UCIA pour l'organisation du marché de Noël, annonce la distribution prochaine du bulletin municipal annuel et donne rendez-vous aux conseillers pour la présentation officielle du nouveau logo de Brou, mardi 21 décembre prochain.
- **Monsieur LALLET** demande que soit étudiée la possibilité de conserver à disposition du public des toilettes en période hivernale. Les toilettes publiques étant actuellement toutes mises hors gel et fermées.  
Monsieur MASSON retient l'idée et propose d'adapter les toilettes de la place des Halles.
- **Monsieur KIBLOFF** rapporte les remerciements des pompiers de Brou pour l'embauche prochaine de Monsieur PINTE, par ailleurs pompier volontaire, à la commune.
- **Monsieur MASSON**, suite à différentes questions qui lui ont été posées, donne des explications sur le fait que la commune de Brou ne délivre pas de passeports.  
Les raisons, à l'époque de ce choix, étaient : le coût important de l'équipement dû au transfert de dépenses de l'Etat vers les communes sans compensations financières ; le manque de locaux spécifiques et de personnel disponible ainsi que la concurrence déloyale envers les photographes locaux.  
Néanmoins il n'exclut pas que la mairie de Brou puisse un jour offrir ce service.

---

Fin de séance : 22 heures 50